



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 30 JUILLET 2020
18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15

N° 57 A

**Remboursement
des repas
de cantine scolaire**

COVID 19

L'an deux mil vingt et le 30 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 23 juillet s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES Marie-Christine BERTRAND, Justine MILLON, Claudine RODRIGUEZ, Laura ROUX, Françoise PINET, MM Alain BOYOD, Brice EVRARD, Alain FROGET, Joris GIRARD, Yannick LOMBARD, Sébastien SIMION, Jean-Claude SOREIL, Gilles TOURTET

Absent représenté : Patricia CARRARA (pouvoir à Marie-Christine BERTRAND), Pascal DEGASPERI (pouvoir à Yannick LOMBARD)

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Vu la fermeture de l'école communale et des services périscolaires pendant le confinement lié au COVID 19, à partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au 12 mai 2020

Considérant les inscriptions à la cantine scolaire accompagnées du règlement des repas du mois de mars 2020,

Considérant les demandes de remboursement des familles et les remboursements à effectuer auprès des familles dont les enfants ne seront plus inscrits à l'école communale à la rentrée scolaire 2020/2021,

AUTORISE Madame le Maire à prévoir le remboursement desdites familles (repas du mois de mars 2020).

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0



Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 005-210500104-20200730-57A-DE